

DÉCLARATION DE POLITIQUE PROVINCIALE
2018 – 2024 :
UNE PROVINCE EN AMÉLIORATION CONTINUE

Table des matières

Chapitre 1 : Une ligne de conduite : osons l'avenir !	3
De la vision à l'action avec le CAP.3	3
La transition citoyenne.....	3
Une politique supracommunale toujours plus adaptée.....	4
La transition environnementale	4
Des orientations nouvelles pour nos métiers	4
Intensifier la gouvernance adéquate	4
Chapitre 2 : Entre rupture et amélioration continue	6
Chapitre 3 : Mise en perspective des voies et moyens disponibles	8
Ressources financières	8
Ressources humaines	8
Infrastructures.....	9
Chapitre 4 : Développement des objectifs au travers des différentes compétences des 4 Députés.	10
1. Député provincial en charge du développement économique, touristique et supracommunal..	10
2. Députée provinciale en charge des affaires sociales, sanitaires et culturelles	15
3. Député provincial en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne	19
4. Député provincial en charge de l'enseignement, de la formation et des ressources internes.....	23
Nos engagements	26

Chapitre 1 : Une ligne de conduite : osons l'avenir !

La nouvelle équipe provinciale et ses différentes composantes politiques ont marqué un accord sur un programme qui a pour objectif de poursuivre l'évolution de l'Institution et de ses politiques sous le prisme de la transition institutionnelle, écologique et participative.

De la vision à l'action avec le CAP.3

Pour ce faire, cette déclaration politique provinciale contient la vision politique que la majorité provinciale a définie pour les 6 prochaines années. Après un débat au sein du Conseil, nous souhaitons un processus de concertation avec l'administration ainsi qu'avec les partenaires de la Province de Namur. Cette étape précèdera la transformation de cette vision en actions au travers du plan stratégique provincial, le CAP.3 (Contrat d'Avenir Provincial). Cette transposition facilitera l'appropriation et la mise en œuvre de notre projet politique par les agents provinciaux - premiers acteurs du changement. Le CAP.3 sera la traduction de la vision politique de l'Institution en objectifs stratégiques opérationnels et transversaux.

Nous oserons réinventer et moderniser l'action provinciale. Cela passera par la prise d'orientations nouvelles pour répondre aux enjeux de demain tout en poursuivant des politiques qui ont fait leurs preuves. Parce que l'anticipation et la prévision n'empêchent pas les imprévus et incertitudes¹, le Collège provincial n'hésitera pas à adopter de nouvelles stratégies afin de s'adapter le mieux possible au contexte.

La majorité provinciale n'est pas conservatrice. Elle entend proposer au Parlement et au Gouvernement wallon une réforme, sans préjugés, de l'Institution dans un esprit volontariste, convaincue qu'un changement est nécessaire mais pas à n'importe quel prix. L'intérêt supérieur du citoyen devra primer sur toute autre considération.

La définition des axes stratégiques prioritaires, dans les pages ci-dessous, peut dès lors être amenée à évoluer.

La transition citoyenne

La mise en place d'un processus participatif totalement novateur sur notre territoire sous forme de Conseils consultatifs de territoire est l'une des nouvelles priorités. Ce processus se tournera résolument vers le citoyen en développant des canaux de consultation et de concertation pour poser ensemble les choix de demain. Pour cela, le Collège provincial n'hésitera pas à analyser les outils qui sont mis en œuvre ailleurs afin de s'en inspirer pour développer ce processus participatif citoyen de la manière la plus efficiente.

¹Avant-projet de décret du Gouvernement wallon du 30 novembre 2018 en vue de réformer les compétences Institutions provinciales

Une politique supracommunale toujours plus adaptée

La majorité provinciale renforcera son soutien aux acteurs supracommunaux (par exemple, les GAL, les centres culturels, etc ...). La mutualisation de ressources permettra d'aller plus loin dans la concrétisation des objectifs communs et de dégager des moyens pour de nouvelles orientations. Elle entend également accentuer les interventions supracommunales auprès des communes.

La transition environnementale

Par ailleurs, parmi les pouvoirs locaux, la Province de Namur doit devenir une Institution leader en termes de politiques énergétiques et environnementales. Le Collège définira une nouvelle approche avec des mesures transversales concrètes de développement durable. L'objectif d'auto-suffisance globale à l'horizon 2030 est inscrit comme ligne directrice de la majorité provinciale. Elle veillera à prendre les mesures en vue d'une diminution drastique des consommations énergétiques et d'une production propre d'énergies renouvelables dès le début de cette législature.

Des orientations nouvelles pour nos métiers

La majorité osera s'orienter structurellement vers de nouvelles politiques sociales supra communales qui répondent de manière pragmatique à des besoins qui ne sont pas intégralement rencontrés à d'autres niveaux de pouvoir en application du **principe de subsidiarité**. C'est fort de cela que le Collège prendra à bras le corps les problématiques liées à l'accueil de la communauté des gens du voyage ou bien encore l'accueil des sans-abri dans le respect de la dignité humaine.

Dans une vision très réaliste et pragmatique, la Province fera vivre de manière optimale le bel outil que sera la nouvelle MCN. Une attention particulière sera accordée à l'amplification des politiques culturelles mises en place en décentralisation afin de faire vivre les acteurs culturels locaux et garantir une accessibilité importante de la Culture aux habitants du territoire.

A l'écoute du secteur, et en tant qu'acteur important, la Province soutiendra l'évolution du modèle agricole et l'émergence de nouveaux modèles en la matière. Cela se fera au sein du pôle agricole de Ciney, tant en matière de formation que d'accompagnement du monde agricole d'aujourd'hui et de demain et ce, de « *la fourche à la fourchette* ».

Intensifier la gouvernance adéquate

En interne et en toute conscience des attentes citoyennes à cet égard, le Collège a remis en question son propre fonctionnement. Il a revu à la baisse la composition des cabinets, le

système de rémunération lié à la participation aux organes para-provinciaux (jetons de présence,...). La majorité provinciale s'engage à évaluer l'opportunité du maintien de sa participation dans les divers organismes dans lesquels la Province est associée afin soit de réduire ses participations, soit d'en réduire le nombre le cas échéant.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la transparence et à l'amélioration de la communication vers le citoyen en rendant un maximum d'informations disponibles rapidement (Open data, cadastre des mandats, retransmission des séances du Conseil, optimisation du site internet, consultation en ligne des cartographies de l'action provinciale, traçabilité des dossiers, etc ...).

Dans une volonté d'adaptation à son environnement et à l'enjeu de la territorialité ; la majorité amplifiera son soutien à son territoire et à ses caractéristiques (soutien à la médecine en zone rurale, décentralisation des formations, Essaimage, etc.) pour définir ses actions.

A travers ces quelques lignes, la majorité provinciale définit ses axes prioritaires pour la nouvelle législature. Des adaptations devront être réalisées tout au long des 6 prochaines années. S'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, le nouveau collège décide de répondre à des besoins spécifiques identifiés en partant de ce qu'elle sait faire de mieux, en mettant son expertise au profit des autres, en prenant des orientations novatrices.

En ce début de législature, force est de constater le contexte d'incertitude dans lequel évoluent les Institutions provinciales. Ecrire une Déclaration de Politique Provinciale pour les 6 prochaines années n'est pas l'exercice le plus aisé lorsque l'on nous annonce que « *Le Gouvernement wallon a approuvé une liste de compétences qui seront reprises par la Région wallonne dans le cadre de la réforme des provinces. Une première étape concrète dans ce vaste chantier dont l'étape ultime sera la suppression de l'Institution provinciale.* ». ²

Vu le caractère incertain du processus entamé par la Région wallonne, la majorité provinciale décide d'en faire fi. Elle développera sa vision de l'Institution provinciale de manière proactive. Notre vision devra s'adapter à tout changement non pas en raison du contexte institutionnel mais parce que le monde bouge.

² Communiqué de presse « Réforme des provinces : le Gouvernement s'accorde sur une liste de compétences à transférer » - Valérie de Bue, Ministre des Pouvoirs locaux – 5 décembre 2018

Chapitre 2 : Entre rupture et amélioration continue

Il est évident que nous ne partons pas d'une page blanche. Des chapitres importants ont déjà été écrits. Le nouveau Collège provincial a la ferme intention de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue de ses actions en tenant compte du retour de terrain et de l'expression de la population entendue au travers du dernier suffrage.

Au cours de la législature écoulée, déjà marquée de la volonté du changement, le Collège provincial a pris des mesures en termes de gestion moderne de l'Institution. Dès le début de la législature, des processus de recrutement objectivés ont été mis en place. Dans le même registre, la procédure de nomination a été rendue transparente, sur base de critères fixes et clairement énoncés.

Dans un autre domaine, le Collège a rapidement entendu la demande du Conseil provincial de mettre en place des procédures visant à une meilleure lisibilité et accessibilité des possibilités de subsides vers les acteurs de terrains. C'est la raison pour laquelle, certains transferts ont été dédiés budgétairement (Festival Nature, FIRR, UCM, FIFF, SRA...) et revus annuellement. Des règlements et appels à projets ont été soumis à l'approbation des Conseillers afin de clarifier les procédures d'octroi de subsides dans le cadre d'enveloppes budgétaires spécifiques.

Bien conscients de la réalité budgétaire de l'Institution mais également du besoin réel en termes d'investissements, la majorité provinciale a défini une ligne de conduite budgétaire basée sur une prévision pluriannuelle. Cela a permis d'identifier les balises d'investissements disponibles pour les grands travaux structurants et d'ajuster les projets en fonction des moyens. Le plan d'investissement a été significativement réalisé.

Dans un tout autre volet, le Collège a suivi et soutenu de manière permanente une véritable modernisation du fonctionnement de l'administration provinciale initiée par le Directeur général et le Comité de Direction. C'est au travers de la mise en place du Plan Convergences et des mesures de management et d'organisation du travail apportées à l'administration (formations continues variées, télétravail, horaires flexibles,...) que l'Institution peut aujourd'hui se positionner fièrement en termes d'employeur de service public de qualité. Cette collaboration a permis d'améliorer la confiance entre le politique et l'administration. La future Maison Administrative Provinciale constitue d'ailleurs un outil de management innovant et tourné vers le bien-être des agents.

Au fait de l'importance d'évoluer avec son temps et des attentes de la part du public à ce niveau, le Collège a diminué, au fur et à mesure de la législature, les moyens dévolus à son fonctionnement.

Dans le même ordre d'idées et à l'écoute des besoins du terrain et des partenaires communaux, le Collège a intégré le principe de supracommunalité comme ligne directrice de l'action provinciale. D'année en année, la supracommunalité en « bottom-up » est passée de concept à de réelles mesures pratiques. Les Partenariats Province-Communes ont été améliorés à chaque nouvelle phase. Le Forum provincial des Communes a permis l'émergence de politiques de terrain concrètes répondant au besoin des communes :

- prise en charge de l'entretien des cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie,
- création d'une centrale de marché provinciale pour les communes,
- organisation d'un réseau de système de fléchage d'itinéraires cyclables touristiques (trans)provincial appelé « points-nœuds »,
- création d'un bureau de personnes de référence sur des matières supracommunales spécialisées,
- etc...

La Province est également devenue un acteur important dans le cadre du fonctionnement de la réforme des zones de secours.

Chapitre 3 : Mise en perspective des voies et moyens disponibles

La majorité provinciale a identifié les moyens disponibles au sein de l'Institution afin de mettre en œuvre des actions innovantes tout en améliorant les initiatives existantes qui répondent à des besoins exprimés par les communes, les associations, les citoyens.

Ressources financières

Le suivi strict de la feuille de route budgétaire de la législature précédente permet à la nouvelle législature de partir sur des bases budgétaires saines avec, sur base du compte 2017 :

- Une amélioration des fonds propres de +21% par rapport à 2013 ;
- Une diminution des dettes de 20% par rapport à 2013 ;
- Une amélioration sensible de la trésorerie estimée à 59 mios € contre 52 mios € en 2013 ;
- Un cash flow évalué à 19,4 mios €.

Cette base saine est indispensable pour assumer les changements à venir durant cette prochaine législature au vu des modifications annoncées notamment au niveau du Fonds des Provinces ou à l'occasion d'appels à projets auxquels les Provinces ne peuvent pas émarger.

Un des enjeux du Collège provincial sera de composer en fonction de l'évolution des recettes provenant des niveaux de pouvoir subsidiant. Des diminutions de dotations sont encore prévisibles : diminution du Fonds des Provinces, financement du deuxième pilier des pensions, réforme du fonctionnement APE. Le Collège entend faire évoluer les dépenses de transfert en perspective de ces évolutions. En parallèle, des transferts de compétences pourraient avoir un impact sur les priorités provinciales.

Ressources humaines

En termes de personnel, la Province poursuivra sa gestion raisonnée en s'appuyant sur des balises à définir en tenant compte du nombre d'ETP, des nominations et de l'implémentation - dès 2019 - d'un second pilier pour les pensions du personnel contractuel.

Le processus de formation (continuée) des agents se poursuivra afin de renforcer la dynamique de travail par objectifs lancée lors de la législature précédente avec le plan Convergences.

L'avènement de la Maison Administrative Provinciale permettra d'accroître le bien-être des agents en leur offrant un cadre de travail moderne et respectueux de l'environnement.

La majorité provinciale est consciente que pour l'immense majorité des agents, un lien très fort représentant, bien souvent, une histoire, une vie d'engagement et de dévouement dédiée à leur Institution et aux services rendus aux citoyens, existe.

Infrastructures

Au niveau des infrastructures, les projets structurants établis sous la législature précédente seront finalisés. Au cours de cette législature, les choix prioritaires porteront sur :

- Les investissements relatifs à la transition écologique ;
- La sécurisation des bâtiments et la modernisation de certains d'entre eux ;
- L'entretien et l'amélioration des établissements de formation et d'enseignement ;
- Les projets d'infrastructures largement subsidiés par des fonds publics ou privés.

Le projet de construction d'un nouvel internat de l'EHPN sera poursuivi en vue de l'obtention de subsides.

Par ailleurs, la même démarche se réalisera pour le projet de rénovation et d'extension du Musée des arts anciens du namurois vu les avancées au cours de la législature précédente. Pour rappel, ce projet sera financé par des subventions publiques (RW et FWB) et privées (mécénat notamment).

Projet porteur d'économies structurelles pour l'Institution, la Maison Administrative Provinciale permettra un nouveau déploiement de l'administration en matière d'organisation (transversalité), de management (espaces partagés, flex desk, etc...), de réduction de son empreinte carbone (500 collaborateurs de 33 services et 17 bâtiments vétustes en un lieu unique et passif). Une attention particulière sera portée à la multimodalité en termes de mobilité.

Chapitre 4 : Développement des objectifs au travers des différentes compétences des 4 Députés

La majorité provinciale a décidé de décliner ses axes prioritaires par Député pour un suivi et un ajustement le plus efficace possible. Néanmoins, il convient de rappeler que chaque Député est chargé d'assurer le suivi des compétences qui lui ont été attribuées. Le processus demeure évidemment collégial dans la mesure où :

- Nombre d'initiatives sont transversales ;
- Les priorités identifiées émanent d'un accord de majorité partagée par les 3 partenaires de la coalition.

La Déclaration de Politique Provinciale apparaît comme étant une feuille de route qui guidera l'Institution provinciale et ses services au cours des 6 prochaines années.

1. Député provincial en charge du développement économique, touristique et supracommunal

Développement supracommunal

Accompagner nos communes et les acteurs supracommunaux tout en mutualisant et en favorisant les synergies

L'objectif majeur sera clairement d'amplifier la stratégie **supracommunale** auprès des communes avec un impact sur les citoyens et associations. Citoyens et associations qui seront invités à prendre part à la politique supracommunale provinciale via notamment 2 outils :

- Le Forum provincial des communes, mécanisme de concertation avec les communes, continuera à faire émerger de manière ascendante des initiatives directement efficaces sur le terrain. Ce forum pourra être ouvert ponctuellement aux acteurs de terrain autres que les communes ;
- Les Conseils consultatifs de territoire réunissant les citoyens constitueront un espace d'écoute de leurs préoccupations et de travail sur les réponses à apporter.

D'autres outils devront être renforcés en interne :

- Le principe des Partenariats Province-Communes sera revu afin de diminuer les domaines d'intervention, d'amplifier la prise en compte des projets communs à au moins 2 communes ainsi que l'implication de citoyens à différentes étapes du développement du projet ;
- La cellule supracommunalité et son guichet unique sera l'interface privilégié entre les communes et l'administration provinciale notamment pour l'aide aux communes (réseau points-nœuds, aide juridique, prêt de matériel et équipement, logiciels informatiques provinciaux, guichet unique « Alimentation saine et durable », biodiversité, etc...);

- Les actions supracommunales qui ont fait preuve de leur efficacité sur le terrain seront poursuivies (aide à l'entretien et à la gestion des cours d'eau de 3^{ème} catégorie, bibliobus, bdbus, lecture publique, formation décentralisée, bureau des amendes administratives, etc....) ;
- Les stratégies territoriales supracommunales (à l'instar d'ESSAIMAGE) seront multipliées afin de co-construire un espace d'actions répondant aux besoins spécifiques du territoire.

Enfin, il sera demandé aux services provinciaux opérationnels d'envisager le développement de leurs projets dans le cadre de la supracommunalité (ex : mise en place d'une exposition d'envergure internationale avec la participation de plusieurs communes, développement du concept de « Namur, province gastronomique » en associant plusieurs communes, etc...) ;

En parallèle de cette politique supracommunale plurielle, le plan stratégique provincial, CAP.3, transposera la vision de la majorité provinciale et constituera la feuille de route de l'administration provinciale. Véritable outil de gestion à long terme, le CAP.3 devra également devenir un outil simplifié de gestion quotidienne, de reporting et de monitoring pour les agents. La supracommunalité dans ses différentes dimensions sera le fil transversal de cet outil.

Développement économique

Accompagner nos acteurs économiques

A côté de cette politique supracommunale au bénéfice des communes, la majorité provinciale restera très attentive au développement économique :

- En donnant les moyens au BEP d'accompagner les entreprises et ce, de manière proportionnée à l'évolution des moyens financiers provinciaux ;
- En accentuant le soutien aux commerçants et indépendants des zones rurales afin de favoriser le maintien d'une dynamique locale de proximité et ce, via un soutien ciblé à l'UCM (formation à communication digitale, à la valorisation des vitrines, etc...) ;
- En soutenant économiquement davantage la filière des circuits courts.

Afin de mieux défendre les intérêts namurois, la majorité provinciale envisage un nouveau mode de fonctionnement du groupe **AXUD** (groupe de réflexion, de plaidoyer et de lobbying). La volonté est d'impliquer de nouveaux acteurs (voire des citoyens) en fonction des préoccupations émergentes. Cette réflexion peut s'intégrer dans le cadre du Forum provincial des communes, de la participation citoyenne ou des Conseils consultatifs de territoire.

Développement touristique

Valoriser nos atouts touristiques pour séduire

La majorité provinciale mettra en œuvre la nouvelle stratégie d'actions de développement et d'accompagnement économique touristique de l'OPPGT. L'objectif est de transformer ce service provincial en un **centre d'expertise et d'appui** aux opérateurs locaux tant public que privé (communication numérique, marketing digital, etc...).

La volonté est clairement que le service concentre ses moyens sur un nombre déterminé d'actions à haute valeur ajoutée vu la multitude d'acteurs dans le paysage touristique wallon. L'OPPGT ne peut pas tout faire. Elle va se concentrer sur ce qu'elle fait le mieux en partant des résultats d'une étude menée auprès des opérateurs en fin de législature précédente.

Par ailleurs, une analyse d'opportunité sera lancée afin d'aller vers une mise en régie du Domaine Valéry Cousin à Chevetogne.

Parallèlement à cela, les services provinciaux seront mobilisés pour développer le concept de « **Namur, province gastronomique** ». Enjeu transversal et stratégique porteur d'avenir pour notre territoire, il demandera une collaboration étroite entre notamment l'OPPGT, le SREI, la cellule environnement, le Château de Namur, l'école hôtelière et le bac « gestion hôtelière » de l'HEPN.

Enfin, le Collège provincial souhaite poursuivre la valorisation des bords de Meuse et Sambre et renforcer le développement d'une **politique de tourisme fluvial**. Pour cela :

- Il veillera à la bonne réalisation du projet supracommunal « Namur, une Province au fil de l'eau » piloté par le BEP pour l'aménagement du bord fluvial des 10 communes namuroises identifiées ;
- Il encouragera les projets d'intégration d'œuvres d'art en bords de Meuse et Sambre.

Cette démarche s'inscrit dans une politique pluridisciplinaire de valorisation du patrimoine fluvial et touristique et d'accès à la culture pour tous et partout.

Développement numérique

Renforcer notre présence digitale pour mieux informer nos citoyens

Afin de mieux faire connaître l'Institution, ses actions et services, le Collège provincial encourage l'amplification du développement numérique de l'Institution.

Concrètement, il s'agit de rendre l'information encore plus accessible sur le site web et les réseaux sociaux. A titres d'exemples :

- les séances du Conseil seront diffusées en direct ;

- Les cartographies de l'ensemble des actions provinciales (intervention du patrimoine culturel, subsides octroyés, cours d'eau entretenus, etc...) sur tout le territoire seront accessibles en ligne ;
- Les formulaires de demandes de subsides seront téléchargeables avec la possibilité de les renvoyer en ligne afin d'en accélérer le traitement ;
- Etc...

Bien entendu, ces informations resteront également accessibles aux citoyens n'ayant pas accès aux interfaces numériques, via d'autres canaux de communication.

Le Collège provincial entend également lutter contre la fracture numérique et encourager la participation de la Province de Namur à des projets mis en place par d'autres opérateurs (Université de Namur, BEP, Trakk, etc...) et relatifs aux smart cities ou à la smart rurality.

Communication et visibilité provinciale

Rendre les actions provinciales plus visibles pour mieux communiquer

Ce développement numérique sera couplé à un plan de communication pluriannuel qui vise à identifier les actions récurrentes et les actions ponctuelles provinciales.

La politique de visibilité des bâtiments sera poursuivie afin de mieux identifier nos musées, MPME, nos sites de formations, etc...

Contrairement au repli timoré durant la législature précédente, le Collège provincial et sa majorité ont bien l'intention de rendre encore plus visible les interventions provinciales de l'Institution. Cela passera notamment par la demande d'une visibilité provinciale renforcée et proportionnée à la subvention, à l'avantage en nature ou à l'aide technique octroyée.

Relations internationales

Sensibiliser nos jeunes aux questions de citoyenneté internationale et soutenir les actions de coopération internationale

Le Collège provincial souhaite que le service des relations extérieures et internationales devienne davantage un service d'appui aux services développant des actions à l'international (Erasmus, Interreg, échanges universitaires, de coopération, etc...).

Le soutien aux acteurs namurois de la coopération se poursuivra via un règlement dont les critères sont objectivés. Un accent nouveau sera porté aux projets de coopération qui rentrent dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, les relations avec les partenaires extérieurs historiques (Chine : Province du Jiangsu, Sénégal : Commune de Louga, Tunisie : Gouvernorat de Tunis) se poursuivront dans une optique de win-win. En 2020, une attention particulière sera portée aux relations avec la Province du Jiangsu dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la signature du protocole de jumelage.

Enfin, la sensibilisation des élèves du secondaire, de tous les réseaux, aux enjeux de la citoyenneté mondiale sera encouragée au travers d'un programme d'éducation à cette citoyenneté. Dans une logique d'efficacité, des connexions seront davantage renforcées entre le SREI et Annoncer la couleur.

Finances

Maintenir un équilibre budgétaire

Le Collège prend l'engagement de maintenir l'équilibre budgétaire du volet ordinaire des budgets pour l'ensemble de la législature. Il tendra à aller vers une maîtrise de la fiscalité.

La feuille de route des finances provinciales sera principalement guidée et ajustée en fonction de l'évolution des recettes et traduite dans des projections à 6 ans. Un système de monitoring et de reporting sera développé.

Pour le volet extraordinaire, la majorité provinciale axera les moyens de l'Institution provinciale vers :

- Les investissements relatifs à la transition écologique ;
- Les actions d'entretien et de gestion des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégories ;
- L'amélioration des établissements de formation et d'enseignement ;
- Les projets d'infrastructures largement subsidiés par des fonds publics ou privés.

Par ailleurs, le Collège provincial élaborera un pacte d'investissement provincial « énergie/numérique/sécurité » sur base d'une analyse approfondie des besoins et d'une évaluation coût/bénéfice. Des chantiers initiés lors de la législature précédente se finalisent : Académie de police, OPA, Maison de la Culture, MAP.

Cultes et laïcité

En application de l'article L2232-1 du CDLD, l'Institution provinciale contribuera au financement des lieux de culte et de la laïcité. Toutefois, le Collège provincial mènera un plaidoyer pour le transfert de cette compétence vers la Région wallonne étant donné que l'Institution provinciale se trouve dépourvue de pouvoir apporter une réelle valeur ajoutée dans cette matière.

Réduire les inégalités sociales et de santé

Les compétences et les moyens de notre politique sanito-sociale doivent contribuer à garantir une amélioration du quotidien de nos concitoyens : rencontrer leurs besoins, adoucir les conséquences des accidents de la vie et tendre vers la rencontre du bonheur pour chacun.

Assurément une meilleure **promotion des actions menées** par l'ensemble des acteurs du monde médico-social doit être mise en œuvre. En effet, sait-on assez que nos équipes mènent d'innombrables actions d'information et de sensibilisation à destination de nos concitoyens ? Plus que jamais, la Province doit concrétiser son rôle de coordinateur-facilitateur dans la mise en place de plateformes visant à fédérer les initiatives des acteurs territoriaux.

Le vieillissement de la population représente un défi auquel nous nous devons de répondre. Nos **seniors** méritent un accompagnement adapté aux choix de vie adoptés par ceux-ci : du maintien à domicile à la maison de repos. Dans les deux cas, il appartient au pouvoir politique de répondre efficacement aux exigences de ces situations. Le maintien à domicile organisé par le SPAF reste une priorité que nous continuerons à soutenir ainsi que des initiatives telles que ACADAL – Accompagnement à domicile Alzheimer.

La création d'un **gérontopôle** ayant pour ambition de fédérer, autour d'une structure unique, l'ensemble des acteurs de terrains actifs dans l'aide aux personnes âgées, est un parfait exemple de la politique de concertation que nous entendons mener. Encourager le **vieillissement actif** et le **maintien à domicile** des personnes âgées est l'objectif de ce centre d'information et d'aide destiné à nos seniors.

L'aide et l'accompagnement à la **Petite enfance** doivent également faire l'objet d'une attention accrue durant cette législature. Cela doit passer par le soutien des accueillants d'enfants conventionnés notamment en encourageant les projets d'accueil d'enfants présentant un handicap – mal entendant, mal voyant, etc – et le soutien à l'intercommunale IMAJE. La majorité provinciale entend poursuivre le développement du RéBBus.

Plus que des lits mis à disposition des personnes sans domicile fixe, les **abris de nuit** constituent des îlots d'humanité et de sécurité pour les plus démunis de notre société. Le travail d'accompagnement apporté par les équipes doit être généralisé par la création de nouvelles structures d'accueil à répartir sur le territoire namurois.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la communauté des **gens du voyage**, la nouvelle majorité provinciale entend soutenir la création d'une nouvelle aire aménagée, équipée en

eau, électricité et en sanitaires, destinée à les accueillir dans des conditions de vie décentes, dans le sud de la province, à proximité de la frontière franco-belge.

Au-delà de la création de cette aire d'accueil, une véritable politique de synergie entre la Province et les Communes namuroises doit être engagée. En effet, nous proposons de former, via notre Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie, les agents communaux à l'accueil des gens du voyage afin que la cohabitation entre ces derniers et les riverains s'établisse sereinement et dans le respect de chacun.

Continuer de travailler activement dans la **lutte contre les discriminations**, les inégalités et les stéréotypes liés au genre, les **violences** faites aux femmes ou entre partenaires, constitue une priorité. La majorité provinciale entend soutenir et promouvoir davantage les actions de sensibilisation dans les différentes problématiques exposées.

Le **Girls day, Boys day** vise à sensibiliser les élèves et les enseignants aux **stéréotypes de genre dans les choix d'orientation scolaire et professionnelle**. Ce projet est l'occasion pour les élèves de **réfléchir à leur choix d'orientation**. C'est également l'occasion d'aborder les **inégalités** entre les femmes et les hommes et l'influence des stéréotypes liés au sexe sur les choix de métiers.

Harcèlement scolaire et cyber-harcèlement ont pour conséquences d'énormes dégâts dans la vie des jeunes et de leurs familles. La majorité provinciale entend soutenir les initiatives visant à endiguer ces fléaux.

Santé publique

Promouvoir les comportements favorables à la santé

Une bonne **qualité de vie** pour chacun, c'est précisément l'alpha et l'oméga de l'action que nous souhaitons mener. Le bien le plus précieux dont chacun dispose c'est son capital santé. La santé est indubitablement un secteur où l'action des pouvoirs publics doit être volontariste. Convaincus que « mieux vaut prévenir que guérir », la **prévention** des maladies et des pathologies et la **promotion** des bons comportements sanitaires doivent être la clef de voûte de notre politique. Celles-ci devront être dirigées vers l'ensemble des tranches de population, en fonction des problématiques.

L'implication de nos services tant dans le cadre de la santé scolaire – PSE – que par le biais des centres PMS doit être maintenu et accru. L'action pluridisciplinaire menée par les MPME sera toujours soutenue, ainsi que les actions spécifiques : le SASER, la clinique de l'exil, EMISM, AICS et ANA.

L'**accessibilité des soins partout** sur notre territoire doit être garantie et particulièrement en **zone rurale**. La pénurie de médecins généralistes est une réalité. Elle touche cent dix-neuf

communes wallonnes, onze en Province de Namur – dont une en pénurie sévère. La résolution de cette problématique réside en la bonne **collaboration** et la **complémentarité** des différents niveaux de pouvoir concernés. Le pouvoir politique doit faire preuve de créativité afin d’attirer de **nouveaux médecins** dans nos communes. Le Collège entend inciter les médecins stagiaires à poursuivre leur formation dans nos communes rurales par exemple par une aide au logement en collaboration avec les communes.

La majorité provinciale entend également soutenir la plateforme 1733 afin de contribuer, en partie, à son déploiement sur l’ensemble des trente-huit communes namuroises. Le Collège entend notamment proposer une aide à l’acquisition de consommables utilisés par les centres de médecines de garde.

La Cellule Observation

Anticiper les besoins de demain

La Cellule Observation, service provincial transversal, assure différentes missions dans ses domaines de compétences. Ces missions, de grande utilité pour nos trente-huit communes, relèvent entre autres de l’observation, de l’interprétation et du travail en réseau.

Le Collège souhaite accroître l’intégration de la cellule dans un réseau partenarial d’observateurs à différents niveaux - communal, interprovincial, régional et transfrontalier afin de favoriser des travaux multicentriques et de les faire connaître dans leur dimension supra-locale.

Culture et Lecture publique

Promouvoir le droit à la culture comme pilier du développement

La Culture, dans toutes ses composantes et moyens d’expressions, est un **pilier** essentiel du développement humain et démocratique. « *La Culture n’est pas un luxe, c’est une nécessité* » nous rappelle Gao Xingjian, Prix Nobel de Littérature en l’an 2000. Notre majorité provinciale entend continuer sa politique **dynamique** et **créatrice** dans une approche **interdisciplinaire**.

La majorité provinciale souhaite poursuivre sa mission de coordination des acteurs culturels et ce, dans une volonté de rendre la culture **accessible** à **tous** et **partout**. Elle entend accroître les échanges et les **synergies** entre les centres culturels et les autres parties prenantes à l’activité culturelle namuroise.

La **Maison de la Culture de Namur**, dont le chantier arrivera à terme sous peu, doit être vue comme un phare dont le **rayonnement** doit bénéficier à **l’ensemble des acteurs culturels** de notre Province. La programmation et la qualité de celle-ci devra être à la hauteur des moyens consentis. En outre, l’outil devra s’ouvrir aux initiatives privées afin de compléter et augmenter l’attractivité et l’occupation des espaces nouvellement créés.

Sans faire preuve de conservatisme, nous entendons renforcer la présence du **livre** dans l'espace public en amplifiant les collaborations entre nos **bibliothèques** et les différents acteurs culturels. En parallèle, notre service de Lecture publique doit aussi s'ouvrir aux nouvelles technologies comme le livre numérique et le livre audio.

Musées et Patrimoine

Protéger et valoriser

L'objectif premier de la nouvelle majorité doit être le maintien de la **qualité** du travail effectué au sein des musées. Nos musées regorgeant de trésors et de curiosités, il faut mettre en place des **stratégies originales** afin d'y attirer les visiteurs.

En outre, la majorité en place entend poursuivre sa politique de **modernisation** et de **rénovation** du Musée des Arts Anciens du Namurois. Cet ambitieux projet s'ancre dans une volonté de faire entrer nos musées namurois dans le XXI^e siècle tant en matière d'accueil du visiteur que de mise en valeur des œuvres.

Le Musée Rops fera l'objet d'une attention particulière de la part du Collège provincial. En effet, la majorité étudiera différentes pistes visant à étendre l'espace pédagogique.

Le Service du Patrimoine culturel, déjà engagé dans la **préservation** et la **transmission** de notre **patrimoine culturel matériel et immatériel** continuera ses activités. La défense, l'apprentissage et la transmission des **langues endogènes continueront à être développés par ledit service**. En effet, celles-ci font partie intégrante de notre culture et doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'en assurer la pérennité.

Politique sportive

Bouger pour sa santé

Le Bien-être, au cœur de notre politique de Santé publique et sanitaire, s'accomplit également par la pratique d'une **activité physique**. La bonne pratique d'un sport est également vectrice de **cohésion sociale** et d'émergence d'un sentiment d'**appartenance** à la collectivité.

L'aide aux associations sportives et aux fédérations continuera à être proposée au travers **d'appels à projets** et par le soutien aux **événements sportifs** qui se tiennent sur son territoire et qui profitent à son rayonnement, même au-delà de ses frontières.

3. Député provincial en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne

Développement durable

Le développement durable impose de satisfaire les besoins des générations actuelles sans mettre en péril les besoins des générations futures. L'atteinte de cet objectif suppose une évolution de nos modèles économiques et sociaux. Les pouvoirs locaux jouent un rôle pivot pour opérationnaliser ces ambitions.

Les pouvoirs publics ont une obligation d'exemplarité. A ce titre, nous systématiserons l'intégration de clauses environnementales innovantes et durables dans tous nos marchés publics, quels que soit leur nature dans le respect de la réglementation en vigueur. L'enjeu est vaste et visera à impulser une transformation croissante de notre modèle économique.

Catalyser le changement ne peut s'envisager sans une collaboration et un soutien actif aux communes. L'Institution augmentera, dès lors, son offre d'aide technique à destination des 38 communes de son territoire et ce, afin d'améliorer durablement le cadre de vie et l'environnement en province de Namur.

L'Eco-team verra son rôle s'accroître puisqu'elle vise à amener les agents à choisir volontairement et librement des comportements favorables du développement durable. Favoriser la créativité, la collaboration, l'enthousiasme et la production de résultats concrets en faveur de l'environnement continueront à guider son action. C'est la combinaison de ces différents éléments qui crée les conditions favorables à des changements d'attitudes et de comportements.

En matière de biodiversité, nous soutiendrons, de manière accrue, les événements qui visent à sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité. Nous stimulerons, plus encore, les initiatives citoyennes et durables au travers d'appels à projets.

Nous assurons une gestion durable des cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie par des projets hydromorphologiques ou levées d'obstacles. Notre volonté est d'inclure des projets didactiques et de réhabilitations (végétales) ainsi qu'une meilleure utilisation des déchets verts, en veillant à étoffer les synergies entre les contrats rivières et nos services techniques.

La majorité veillera à garantir une gestion de la qualité de l'eau efficiente en apportant le soutien nécessaire au déploiement des activités de l'INASEP, tout en veillant au renforcement des complémentarités entre l'intercommunale et les services de l'administration provinciale.

Energie

L'objectif final et l'ambition sont clairs. Il convient d'orienter la Province de Namur vers l'auto-suffisance énergétique globale à l'horizon 2030 en développant de nouvelles initiatives ponctuelles et structurelles.

Cette dynamique s'appuiera sur :

- Une réduction de la consommation d'énergie au sein des bâtiments de la Province, qui passera par l'amélioration des performances énergétiques et l'optimisation des usages.
- Des investissements visant à accroître l'autonomie énergétique de la Province (photovoltaïque, éolien...) et une réduction de son empreinte carbone.
- Une mobilité visant zéro émission. La Province fera le choix de véhicules automobiles plus respectueux de l'environnement et en phase avec la transition énergétique impulsée par les différents niveaux de pouvoir. En outre, l'Institution veillera à diversifier son offre de mobilité interne vers plus de durabilité.
- Un soutien, pour une mobilité plus durable et plus douce. Ce soutien se matérialisera, notamment, dans le déploiement d'un nouveau plan de mobilité pour la Maison Administrative Provinciale.

Bâtiments provinciaux

Plusieurs nouvelles infrastructures provinciales verront le jour au cours des six prochaines années. Ces nouveaux bâtiments concrétiseront le processus de modernisation mis en œuvre par la Province aux fins d'accroître la qualité des services dispensés aux Namurois. Parmi les priorités, il convient de citer :

- La MAP. La Maison Administrative Provinciale qui remplacera 17 bâtiments actuellement occupés en centre-ville par des fonctionnaires provinciaux. Le nouvel édifice, porteur d'ambitions managériales et environnementales, a pour objectif d'offrir un cadre de travail moderne, résolument tourné vers l'avenir et vers le travail collaboratif. Un comité d'accompagnement composé, entre autres, de représentants de riverains sera constitué afin de suivre la mise en œuvre de la MAP, notamment pour les aspects de mobilité. Les travaux ont débuté en 2019, avec une fin des travaux prévue fin 2020. Ils seront financés par la vente des bâtiments dont la Province est propriétaire. La MAP doit devenir le symbole de nos dynamiques durables, en matière de mobilité, de biodiversité, de gestion raisonnée et un incubateur d'initiatives participatives nouvelles.
- Campus HEPN/Saint-Aubain. Le phasage des investissements prévu pour pérenniser le renouveau de l'ancienne école Saint-Aubain ouvre, désormais, la voie à la création de nouveaux auditoriums.

- Bac Agro. Le Bac Agro connaît une croissance exceptionnelle de fréquentation ces dernières années, portée par les perspectives d'emploi associées aux filières dispensées à Ciney. Les locaux de cet établissement ne répondent plus aux exigences sanitaires et sécuritaires minimales susceptibles de garantir la pérennité de l'établissement. Le nouveau bâtiment s'installera dans l'environnement direct des nouveaux locaux de l'OPA, dont l'inauguration est attendue pour la fin de l'année 2019.
- Cathédrale. Le Gouvernement wallon a adopté, en 2017, un accord-cadre d'un montant global de 12 millions d'euros, pour une durée de 10 ans, en vue d'une consolidation de la Cathédrale et d'une restauration de son enveloppe extérieure. Ce subside est, désormais, libéré à hauteur de 1,2 million d'euros par an. Nous entamerons les travaux en cette année 2019. Dans le cadre du plan quinquennal, nous mettrons en valeur les trésors inestimables d'orfèvrerie et autres œuvres d'art au travers de projets culturels, comme la Province le fait avec ses partenaires.

Une priorité transversale sera la sécurisation et la mise en conformité des bâtiments provinciaux. Nous veillerons à ce que l'expertise des services techniques de la Province soit exploitée en priorité et à la juste valeur de ses compétences.

Agriculture/Nature

La Province de Namur a pour ambition de soutenir, activement, le déploiement d'une agriculture plus durable et, par là même, de favoriser la pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire provincial.

Les établissements du pôle agricole de Ciney constitueront l'une des pierres angulaires de cette dynamique au travers de ses programmes de formation initiale et continuée.

L'OPA en sera un acteur-clé. Sa contribution au développement d'une agriculture durable de qualité sera renforcée avec pour objectifs prioritaires d'asseoir une indépendance accrue, financière et technique, des exploitants. Pour ce faire, nous renforcerons les services d'appui (conseils et informations) dispensés par l'OPA. Nous pérenniserons le service de remplacement agricole (SRA), notamment, pour favoriser l'accès aux formations continuées dispensées par l'EPASC, en comptabilité de gestion des exploitations agricoles. Un diagnostic a été établi en 2018 quant à la nécessité de former nos agriculteurs dans ces domaines.

Nous entendons, en outre, développer et consolider notre programme d'alimentation saine et durable (ASD) entre autres par la création d'un guichet unique ASD qui regroupera les opérateurs provinciaux de la filière alimentation. Celui-ci favorisera les circuits courts de qualité différenciée des petits producteurs et la mise en valeur de la filière agricole.

La Province de Namur fait face à de nouveaux enjeux qui conditionnent, aujourd'hui, le déploiement socio-économique futur de son territoire et le bien-être des générations futures qui l'investiront. La Fondation Gouverneur Close constitue une plateforme d'expertise précieuse pour répondre à ces préoccupations. Elle doit, avec le concours du Pôle Académique de Namur (PAN), accroître son soutien, sous des formes renouvelées, aux activités de recherche qui permettront à notre Institution d'insuffler des dynamiques territoriales innovantes à même de mieux répondre à ces enjeux.

Participation citoyenne

Dans un contexte où la défiance des citoyens à l'égard de leurs représentants politiques tend à gagner du terrain, les processus participatifs ont pour vocation de rendre les procédures décisionnelles qui sous-tendent nos politiques plus ouvertes, plus transparentes et plus démocratiques.

Nous créerons un Conseil consultatif de territoire par arrondissement. Composé notamment de citoyens tirés au sort et de représentants de la société civile, ces Conseils visent à favoriser la participation des habitants à la vie locale en leur permettant de faire des propositions et d'élaborer des projets d'intérêt collectif. Le Collège provincial pourrait solliciter leur avis sur des dossiers spécifiques.

Parallèlement, la Province de Namur viendra en appui des communes et des citoyens dans la mise en place de processus participatifs innovants. L'ambition première sera de leur offrir de nouveaux outils pour faire remonter des problématiques et des attentes vers les élus et favoriser l'émergence de propositions des Namurois sur différentes thématiques.

Au-delà, la Province veillera à développer des outils participatifs innovants à l'échelle du territoire provincial, qui feront la part belle au développement des comportements éco-responsables. Le choix s'opérera sur base d'un diagnostic objectif, d'une analyse comparative et d'une stratégie transversale co-construite avec des organismes experts en démocratie participative.

4. Député provincial en charge de l'enseignement, de la formation et des ressources internes

Enseignement – Formation

Enjeu majeur pour l'avenir de notre société, l'éducation demeure une des grandes priorités portées par notre Collège provincial. En effet, l'enseignement et la formation constituent un des principaux facteurs d'intégration sociale et professionnelle.

C'est pourquoi, le Collège provincial entend mettre tout en œuvre pour continuer à dispenser un enseignement de qualité et innovant dans ses 3 filières : formation initiale, promotion sociale et formation continue.

Pour cela, nous nous engageons à soutenir et pérenniser tous nos types d'enseignement : secondaire (IPES-EMAP/ EPEEG / EPSI / ESPA, EPASC / EHPN) – supérieur (HEPN- catégories agricole, économique et paramédicale) – promotion sociale (IPFS) – spécifique (Académie de police, Ecoles de sécurité civile, Ecole d'administration et de pédagogie). Le Collège a la volonté de continuer à moderniser nos écoles, tant d'un point de vue infrastructures et équipements que dans les méthodes pédagogiques et le catalogue de formations proposées, toujours en adéquation avec le marché de l'emploi.

La Province de Namur dispose d'infrastructures de formation pratique de grande qualité. Le Collège provincial en est fier et conscient, c'est pourquoi il entend valoriser au mieux auprès de nos partenaires publics et privés nos outils de pointe que sont l'Ecole du feu à Sambreville, le centre pratique de l'Académie de Police, le Château de Namur, le centre équin de Gesves, ainsi que le Pôle fromager et la ferme de Saint-Quentin à Ciney.

Pour atteindre notre objectif de faire rayonner nos formations, qui ont la spécificité d'être exclusivement qualifiantes, il nous faudra être attentif aux contingences qui nous entourent en adaptant nos programmes scolaires et éducatifs à l'évolution du contexte sociétal et législatif.

L'évolution des législations émanant de la Fédération Wallonie-Bruxelles est à prendre très au sérieux, principalement le Pacte d'excellence, qui s'il aboutit aura un impact considérable pour nos écoles secondaires. C'est d'ailleurs dans cette optique que des formations en alternance ont été mises en place en fin de législature précédente à travers la création d'un CEFA en collaboration avec la Province du Brabant wallon. Nous entendons accentuer ce type de formation qui a déjà fourni de premiers résultats encourageants.

Une autre réforme qui aurait un impact direct et important pour notre pouvoir organisateur est celle de l'enseignement policier impulsé par le Ministre de l'Intérieur et le Gouvernement fédéral.

La décentralisation de certaines formations sera poursuivie et même accentuée. Plus que jamais, le Collège entend faire en sorte que l'Institution provinciale aille vers ses usagers les plus fragilisés en matière d'accès aux formations. Les campus décentralisés de Gedinne et de Walcourt créés en 2018 offriront un catalogue de formation étoffé et le plus en phase possible avec les besoins locaux.

Dans notre monde où les clivages ont parfois trop tendance à s'exacerber, le Collège provincial entend mener une politique d'ouverture volontariste vis-à-vis des autres réseaux d'enseignements actifs sur le territoire de la province via des échanges et des partenariats (Programme d'éducation citoyenne, ...). Dans une même logique d'ouverture, il est primordial de continuer à favoriser les échanges internationaux, tant pour les étudiants que pour les enseignants. Le Collège provincial analysera la possibilité de créer un « appel à projets enseignement » dans l'une de ces thématiques.

Forte de son expérience, après avoir organisé 2 manches du Championnat de Belgique, la Province de Namur entend déposer sa candidature pour accueillir et organiser le Championnat d'Europe des métiers Euroskills en 2024. Il s'agit d'un objectif ambitieux qui, en termes de retombées, dépassera largement la mise en valeur de notre enseignement. En effet, il s'agirait également d'une vitrine exceptionnelle pour la Province de Namur tant d'un point de vue touristique qu'économique.

En outre, à travers ces différentes mesures, la Province de Namur entend valoriser l'intelligence plurielle en rendant aux métiers manuels leurs lettres de noblesse. La collectivité, ces dernières décennies, ayant pris le pli de railler l'enseignement qualifiant, nous prenons l'engagement de démontrer toute la valeur ajoutée de celui-ci pour notre société.

Marchés publics

Enjeu majeur pour nos Institutions, la bonne gestion des marchés publics revêt, pour la Province de Namur, une opportunité d'affirmer ses options et ses ambitions en matière économique, sociale, environnementale et sociétale.

Concrètement, le Collège provincial va entreprendre un travail afin d'adapter au mieux les cahiers des charges pour permettre à nos entrepreneurs, producteurs, commerçants et agriculteurs locaux de répondre aux appels d'offres lancés par la Province de Namur dans une logique de circuit court et de développement économique éthique et durable. Pour y parvenir, nous envisagerons une meilleure communication et publicité de nos marchés.

Personnel provincial

Il ne peut y avoir de gestion saine et rigoureuse sans GOUVERNANCE ADEQUATE. En matière de personnel, particulièrement, la législature 2012-2018 a marqué la rupture dans le mode de fonctionnement de l'Institution provinciale. Les principes de bonne gouvernance, d'application de procédures objectivées et transparentes ont été largement amplifiés.

Le nouveau Collège provincial entend non seulement continuer en ce sens mais aussi continuer à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour moderniser son administration et garantir un maximum de bien-être à son personnel.

Nous pouvons déjà citer quelques mesures qui tiennent particulièrement à cœur au Collège provincial :

- Le Comité de pilotage Gestion des Ressources Humaines (COFIL GRH) pour les recrutements conjoncturels et le suivi budgétaire (réunion mensuelle) dans une logique « *Right man at the right place* » sera maintenu ;
- Le Collège provincial s'engage à garantir un processus de recrutement et de nominations TOTALEMENT OBJECTIVÉ (jurys d'examens, réserves de recrutement, plan de recrutement, épreuves informatisées) ;
- L'accès aux formations continuées les plus adéquates pour le développement des compétences des agents provinciaux sera encouragé et objectivé par le Service de gestion des ressources humaines. Dans la mesure du possible, nous favoriserons l'organisation de ces formations par notre Ecole provinciale d'administration.

Le Collège provincial est conscient de l'importance des enjeux liés à l'accompagnement des agents en matière de transition vers les nouvelles méthodes d'organisation du travail, notamment dans la perspective du transfert vers la MAP et dans une logique d'amélioration du bien-être des agents (télétravail, horaires flexibles, flex-desk, ...). Le Collège tiendra également compte de l'évolution des métiers, notamment en termes de transition numérique et via la création de nouveaux outils de gestion informatisés.

Grande nouveauté en matière de politique de personnel, la mise en place d'un second pilier de pension pour les agents contractuels sera effective dès 2019.

Zones de secours

Parce que la sécurité des namurois est primordiale, la majorité provinciale réaffirme son soutien aux communes et aux zones de secours à travers son programme de formation aux métiers de la sécurité tant en formation initiale qu'en formation continuée au sein de son Ecole du Feu moderne et didactique.

Nos engagements

Notre société et le monde dans lequel nous évoluons se trouvent être en profonde mutation. Nos générations doivent répondre à des défis d'une importance sans précédent, tant d'un point de vue environnemental que sociétal et démocratique.

En ce début de législature, en tant que pouvoir politique intermédiaire de proximité, nous sommes demandeurs de changements car nous voulons être en phase avec le monde dans lequel nous évoluons.

Aujourd'hui, la majorité provinciale a dévoilé sa feuille de route tout au long de ces quelques pages. Elle sera sans doute amenée à évoluer en fonction du contexte mais nous y avons défini ce que nous considérons comme prioritaire pour notre territoire et nos partenaires.

Ainsi, nous avons identifié comme enjeu majeur pour notre province :

1. La recherche d'un meilleur équilibre entre ruralité et zone urbaine : nous devons veiller à ce que les zones rurales aient autant de capacité de développement que les zones urbaines ;
2. L'adaptation de nos politiques et de celles de nos partenaires aux enjeux qui découlent du vieillissement de la population : nous devons impulser le développement d'initiatives pour garantir le bien vieillir dans toutes ses dimensions sociales, culturelles, sanitaires, académiques, de loisirs, mobilité, etc.... ;
3. L'évolution des métiers : nous devons adapter nos formations aux nouveaux métiers et aux besoins de notre territoire. Leur accessibilité sera facilitée ;
4. L'évolution numérique : nous devons inscrire notre territoire dans les programmes de smart cities et smart rurality mais aussi lutter contre la fracture numérique notamment en zone rurale.

Afin de répondre à ces enjeux, il importe que l'Institution provinciale s'inscrive davantage dans :

- Une transition écologique afin qu'à notre échelle et avec nos moyens, nous développons une politique énergétique et environnementale volontariste ;
- Une transition démocratique pour que nous amplifions nos interactions avec les citoyens ;
- Une transition institutionnelle afin que :
 - o nous renforçons davantage notre capacité de mutation face aux incertitudes ;
 - o nos actions soient à leur juste place en application du principe de subsidiarité ;
- Une transition numérique pour que nous fassions évoluer nos métiers, nos processus, nos méthodes de travail et nos moyens d'interaction avec les namurois ;
- une intensification de la gouvernance adéquate, qui bien plus qu'une expression à la mode, est la ligne de force qui guide nos actions.

Aujourd'hui, nous nous engageons à respecter ces choix et à relever ces défis avec enthousiasme dans le contexte qui nous entoure.

Pour atteindre ces objectifs, nous demandons :

- au Conseil provincial de nous donner sa confiance pleine et entière ;
- à notre administration de transformer notre vision en actions ;
- et à nos partenaires, dont les communes, de travailler à nos côtés dans une logique de collaboration et d'échanges mutuels ;

pour offrir un accompagnement le plus efficient possible à chaque étape de la vie des namurois et ce, dans nos domaines d'interventions.

Les partenaires MR, CDH et DéFI
de la majorité provinciale
25 janvier 2019